

# Visio-conférence Luberon & Sorgues Entreprendre : Tout savoir sur le décret tertiaire



Luberon & Sorgues Entreprendre, en lien avec la [Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse](#) et le [Cerema](#) (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) organise un webinaire 'Décret tertiaire' mardi 6 septembre de 11h à 12h30.

Au programme de ce webinaire ? Objectifs du décret tertiaire : comment les calculer et les remplir ? Questions-réponses sur l'identification des locaux assujettis avec les éclairages de M. Abdebrhani Bakhtaoui, Chef de projets performance énergétique du bâtiment et GPI (Gestion du patrimoine immobilier) du Cerema.



### **Le décret tertiaire**

Le “[Décret Tertiaire](#)” impacte les propriétaires ou occupants de bâtiments abritant les activités dites tertiaires : commerces, bureaux, établissements de santé, de formation, salles de spectacles, hôtels, restaurants, résidences de tourisme, salles de sport, collectivités... de plus de 1 000 m<sup>2</sup>.

### **Déclaration des consommations avant ce 30 septembre**

Chaque propriétaire ou locataire assujéti doit déclarer au plus tard le 30 septembre 2022 ses consommations énergétiques.

### **Contacts**

Réservation obligatoire auprès de Luberon & Sorgues entreprendre. Catherine Bézard. 06 84 03 51 52. [info@luberonetsorguesentreprendre.fr](mailto:info@luberonetsorguesentreprendre.fr) CCI Vaucluse. Nathalie Duchozal. Responsable environnement et développement durable. 46, cours Jean Jaurès. BP 70158. 84008 Avignon Cedex 1. 04 90 14 87 30. [nduchozal@vaucluse.cci@douiller](mailto:nduchozal@vaucluse.cci@douiller)

MH

Ecrit par Echo du Mardi le 2 septembre 2022

